

Projet d'une faculté libre des sciences politiques

Émile Boutmy

Projet d'une faculté libre des sciences politiques

Nous soumettons aux hommes compétents le projet d'une *Faculté libre des sciences politiques*, et nous les prions de nous adresser, soit leur adhésion, soit leurs conseils.

Il n'y a pas en France d'*enseignement organisé des sciences politiques*. C'est une des lacunes les plus apparentes de notre instruction supérieure. En réunissant tous les cours qui se font çà et là sur la politique proprement dite ou sur ses dépendances, on obtient le tableau suivant :

I. École de droit	 $\left\{ \begin{matrix} \backslash \\ \text{begin}\{matrix\} \backslash \end{matrix} \right\}$	Droit romain. Droit français Droit coutumier. Droit des gens. Histoire des droits romain et français.	civil. commercial. criminel. administratif.
II. Collège de France	 $\left\{ \begin{matrix} \backslash \\ \text{begin}\{matrix\} \backslash \end{matrix} \right\}$	Droit des gens. Histoire des législations comparées. Économie politique. Histoire des faits et des doctrines économiques.	
III. Conservatoire des arts et métiers	 $\left\{ \begin{matrix} \backslash \\ \text{begin}\{matrix\} \backslash \end{matrix} \right\}$	Économie industrielle et statistique. Économie politique et législation industrielle.	
IV. École des Chartes	 $\left\{ \begin{matrix} \backslash \\ \text{begin}\{matrix\} \backslash \end{matrix} \right\}$	Institutions politiques, administratives et judiciaires de la France.	
V. École des ponts et chaussées	 $\left\{ \begin{matrix} \backslash \\ \text{begin}\{matrix\} \backslash \end{matrix} \right\}$	Économie politique.	

Il suffit d'un coup d'œil jeté sur cette liste pour remarquer que les sciences politiques n'y sont pas au complet. L'*histoire diplomatique*, par exemple, n'y figure pas. Le droit constitutionnel n'y est pas nommé ; s'il s'y trouve, ce ne peut être qu'accessoirement et comme introduction au droit administratif.

En second lieu, ces cours sont dispersés dans des écoles différentes, les unes ouvertes, les autres fermées. La même personne ne peut pas les suivre tous.

Dans l'école où ils sont le plus nombreux et groupés avec un certain ordre, ils ne sont là que pour préparer à une profession déterminée, celle d'avocat ou de magistrat. Cela tend à priver l'enseignement de la largeur et de l'indépendance qui sont l'âme des études politiques.

Si les quatre cours du Collège de France conservent toute leur liberté scientifique, ils pèchent par un autre point : il n'y a entre eux aucun ordre concerté qui fasse de chacun le complément des autres et l'une des parties d'un même système d'instruction. Ils vont isolément où la fantaisie de chaque professeur les mène. Cette année, par exemple, l'histoire de l'économie politique a pour sous-titre : *Des forces productives des nations et de la condition des populations ouvrières*. — La législation comparée : *Administration et législation française sous Louis XVI*. — Le droit des gens : *Des conditions morales de la liberté politique et des théories du droit naturel au dix-septième siècle*. Ainsi tel cours est philosophique, tel autre historique, et ceux qui sont historiques peuvent prendre leur sujet à des époques très-différentes, ce qui ne permet aucun rapprochement de l'un à l'autre.

Au reste, les professeurs se placent assez volontiers dans le passé. Car, dans ces amphithéâtres ouverts à tout venant, ils n'abordent qu'en tremblant les questions contemporaines ; ils ont peur de ressembler à des orateurs de club. Aussi manque-t-il bien souvent, dans ces enseignements, d'ailleurs brillants et solides, ce qu'il y a de plus indispensable au futur homme d'État : l'écho

direct et fidèle des grandes idées modernes, de celles qui mènent ou se préparent à mener le monde.

Enfin, s'il faut tout dire, il n'y a que deux de ces cours, celui de législation pénale comparée à l'École de droit, et celui de législation comparée au Collège de France, qui jettent, et encore bien négligemment, un regard au-delà de nos frontières. Notre science politique, purement française ou latine, ignore volontairement l'Europe moderne et le nouveau monde ; et on peut avoir suivi tous les enseignements qui ont quelque rapport avec l'art de gouverner, sans avoir entendu le nom de Blackstone, sans avoir une idée nette du Zollverein et de son histoire, et sans connaître les négociations qui ont amené en 1856 le traité de Paris.

Toutes ces observations nous conduisent à cette conclusion : il y a en France un enseignement organisé pour le médecin, pour l'avocat, pour l'ingénieur, pour le militaire, etc... il n'y en a pas pour l'homme politique.

Est-ce un mal ? — Ou faut-il croire que les dons naturels et la pratique des affaires suffisent, sans instruction spéciale, pour former le nombre d'hommes d'État dont, le pays a besoin ? — Si l'on en juge par nos vingt ou trente dernières années, la nature n'est pas si prodigue de ses dons ; et, quant à la pratique, elle ne saurait donner de compétence sérieuse que dans tel ou tel genre particulier d'affaires. Aussi y a-t-il disette évidente d'hommes politiques dans le sens large et complet du mot. Une instruction spéciale bien ordonnée est donc indispensable ; elle ne rendra pas supérieurs ceux qui sont nés médiocres ; mais elle pourra éclaircir les vocations, multiplier les vues, et développer la capacité générale et dirigeante qui est tout l'homme d'État. Grâce à elle, les aptitudes se révéleront en plus grand nombre et atteindront un niveau plus élevé.

Au reste, l'effet le plus considérable d'un enseignement organisé sur ces matières n'est pas de former des hommes d'État, mais de créer autour d'eux un groupe de libres et utiles coopérateurs. En France, l'homme supérieur qui est au pouvoir se sent tout seul. Il ne rencontre d'auxiliaires entendus que chez les gens en place, de critiques compétents que chez les ambitieux qui convoitent la sienne. Le reste de la nation s'engoue, s'irrite, glorifie, bafoue, mais ne juge pas et n'agit que par passion. Bourgeois et peuple passent leur vie à échanger des lieux-communs conservateurs contre des lieux-communs

révolutionnaires, et cela à une distance infinie de la politique positive, éclairée et sérieuse. Des directeurs intermédiaires de l'opinion, voilà donc ce qui nous manque. Dans cette armée de citoyens, il n'y a rien entre le général et les simples soldats ; peu d'officiers, presque point de sous-officiers. À coup sûr, ce serait une grande et heureuse révolution si la France parvenait à faire essaimer tous les ans deux ou trois mille esprits pourvus de connaissances politiques, ayant un titre pour se faire écouter, et des arguments pour faire comprendre que toutes les questions sont difficiles et la plupart des solutions complexes. L'enseignement organisé pour faire l'éducation de l'homme d'État fournirait au pays, par la même occasion, cette classe moyenne instruite et judicieuse qui est le lest d'une société démocratique. Il y a bien eu, jusqu'ici, une classe moyenne caractérisée par l'instinct conservateur, les manières et la fortune. Mais cette classe n'a jamais tenu son rang, il faut l'avouer, par l'aptitude et les lumières politiques.

De ces réflexions est sorti le programme qu'on va lire. En le rédigeant, on s'est proposé de créer un enseignement des sciences politiques, riche et complet par la composition, européen ou même universel par le cadre, contemporain par les sujets, historique et critique par la méthode, accessible par sa courte durée.

Riche et complet par la composition : cela veut dire qu'on y a fait entrer, autant que possible, toutes les sciences politiques avec leurs dépendances et leurs annexes.

Européen ou même universel par le cadre : cela veut dire que chaque cours est une étude comparée où tous les peuples étrangers figurent en regard de la France, apportant la lumière de leurs exemples, de leurs succès et de leurs mécomptes.

Contemporain par les sujets : cela veut dire qu'il n'est question dans chaque département de la politique que du mouvement le plus récent et même du mouvement actuel des faits et des idées. La vie est courte, les nécessités sont pressantes ; aucun homme ne peut tout apprendre. Mais l'homme d'État, le citoyen, doivent au moins connaître leur temps^[1].

Historique et critique par la méthode : des faits, mais des faits sévèrement groupés, clairement expliqués, savamment commentés, voilà donc la matière du véritable enseignement des sciences politiques. Les théories vagues et absolues, les lieux-communs oratoires, ne doivent pas avoir de place dans une étude sérieuse et pratique, Quand tout le monde est avocat et déclame, c'est par des connaissances positives que se distingue l'homme digne de conduire l'opinion.

Accessible par sa courte durée : personne, en ce moment, n'est en mesure de prolonger beaucoup les études générales. Il a fallu tenir compte de cet état des sentiments et des besoins du pays. Rapprochés dans l'espace de deux années, — qui pourraient facultativement être réduites à une seule, — les cours sur les sciences politiques ne demanderont à chaque auditeur qu'un sacrifice de quelques mois. Par cela même, l'enseignement sera sommaire ; mais sommaire ne veut pas dire superficiel. Le détail n'est pas absolument nécessaire. À vrai dire, le détail d'une science ne s'enseigne pas ; on l'apprend par un travail personnel. Ce qui se transmet du haut des chaires, c'est le goût d'un certain genre de connaissances, le vocabulaire qui en donne la clef, la méthode qui permet de s'y diriger, enfin l'esquisse générale qui en résume les principaux résultats.

Sans renoncer à l'espoir d'augmenter un jour la durée de l'enseignement, nous croyons donc que, dès à présent, la Faculté des sciences politiques pourra, avec un simple roulement bisannuel ou annuel, concourir efficacement à l'éducation de l'homme politique et du citoyen.

Voici le programme des cours tel que nous l'avons arrêté d'après de longues réflexions :

FACULTÉ LIBRE DE SCIENCES POLITIQUES

PROGRAMME DES COURS

Esquisse géographique et ethnographique du monde habité.

Limites naturelles. — Communications naturelles. — Distribution des races et des langues. — Distribution des nationalités.

Histoire diplomatique de l'Europe depuis le traité de Westphalie.

Antécédents et analyse des traités conclus entre les puissances.

Histoire militaire de l'Europe depuis Frédéric II.

Revue des progrès de l'art et des moyens de faire la guerre, et critique des institutions militaires chez tous les peuples.

Histoire économique de l'Europe depuis Adam Smith.

Esquisse du mouvement des idées et des doctrines.

Histoire des progrès agricoles, industriels et commerciaux de l'Europe et du nouveau monde, depuis le dernier siècle.

Interprétation des documents statistiques concernant la production, la circulation, la consommation et la distribution de la richesse.

Histoire financière de l'Europe depuis la Révolution française.

Mouvement des budgets dans les différents États. — Organisation financière. — Dettes. — Impôts. — Emprunts. — Crédit.

Histoire constitutionnelle de l'Europe et du nouveau monde, depuis 1776.

Étude comparée des constitutions de tous les peuples civilisés.

Histoire législative de l'Europe et du nouveau monde, depuis le Code civil.

Esprit et progrès du droit civil et criminel chez les différents peuples.

Histoire administrative de l'Europe depuis le dix-septième siècle.

Tableau des systèmes d'administration centrale et locale appliqués dans tous les pays.

Histoire morale et sociale de l'Europe depuis 1789.

Étude des théories contemporaines relatives à l'organisation des sociétés et de leur influence sur la société moderne.

-
1. [!\[\]\(f1baaede8f2dd2b0cd8139a15f012dd1_img.jpg\)](#) Le programme des classes supérieures du collège et celui du baccalauréat comprennent l'histoire contemporaine. Cette histoire y figure sous la forme d'un sommaire assez pauvre ; elle s'adresse à des esprits mal préparés. Nous reprenons ici, en y rendant hommage, la pensée judicieuse de M. Duruy ; mais c'est au sein d'un enseignement complet et méthodique que nous groupons les parties politiques de l'histoire contemporaine.